

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 Octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE et Sandrine WABLE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés.
Monsieur David GUIDE est élu secrétaire de séance.

Objet : **Modification du fonctionnement du Centre Animation Jeunesse (CAJ)**

Madame Maryline KUCHARSKI, Adjointe au Maire et rapporteur du pôle Itinéraires de Vie expose aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, les jeunes fréquentant le Centre Animation Jeunesse sont accueillis dès l'âge de 11 ans. Que cet accueil permet d'avoir une continuité avec la structure Maison du Temps Libre (accueil des 6-13 ans) et ainsi de poursuivre l'accueil des enfants selon le besoin des familles.

Que plusieurs familles Loisonnaises ont sollicité la possibilité d'accueillir les jeunes du CAJ avec une restauration le midi.

En lien avec le projet pédagogique du Centre Animation Jeunesse, des ateliers cuisine sont déjà organisés au sein de la structure. Il est proposé de compléter l'accueil durant les vacances scolaires avec un service cantine.

Pour cela, l'organisation des temps d'ouverture des vacances du CAJ va évoluer. Il est proposé pour les vacances d'octobre (sous forme d'essai) de pouvoir inscrire les enfants de 10h00 à 19h00 au Centre Animation Jeunesse avec ou sans restauration.

Cette formule permettra de mieux évaluer le nombre de jeunes qui fréquenteront chaque semaine la structure et de répondre aux besoins des familles.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Vote à l'unanimité

- De modifier les tarifs d'adhésion du Centre Animation Jeunesse comme suit :

Vacances scolaires CAJ							
Avec Restauration		1 journée	Prix Extérieurs	Sans restauration		1 journée	Prix Extérieurs
Tranche A 0 à 617	1 enf	5,00 €	7,50 €	Tranche A 0 à 617	1 enf	1,20 €	1,80 €
Tranche B 618 à 900	1 enf	5,30 €	7,95 €	Tranche B 618 à 900	1 enf	1,50 €	2,25 €
Tranche C 901 et plus	1 enf	5,60 €	8,40 €	Tranche C 901 et plus	1 enf	1,80 €	2,70 €

Un abattement de 20% est appliqué sur les tarifications pour les enfants des élus et des agents de la collectivité.

- Ces nouveaux tarifs remplacent ceux votés lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 20 OCT. 2022
AR : 062-216205237-20221020 -
del-18.10.22-287-DE
Affiché le 20 OCT. 2022
Certifié exécutoire le 20 OCT. 2022
Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

Daniel KRUSZKA